L'Etat français en est réduit à faire appel au mécénat privé pour acquérir un Girardon pour le Louvre…

écrit par Maxime | 10 août 2019

JORF n°0184 du 9 août 2019
texte n° 112

Avis d'appel au mécénat d'entreprise pour l'acquisition par l'Etat d'un trésor national dans le cadre de l'article 238 bis-0 A du code général des impôts

NOR: MICC1923512V
ELI: Non disponible

Le ministre de la culture informe les entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés d'après leur bénéfice réel qu'elles peuvent bénéficier de la réduction d'impôt sur les sociétés prévue à l'article 238 bis-0 A du code général des impôts égale à 90 % des versements qu'elles pourraient effectuer, dans la limite de 50 % de l'impôt dû au titre de l'exercice considéré, en participant à l'acquisition par l'Etat, pour le musée du Louvre, d'une sculpture de François Girardon, Buste de Guillaume de Lamoignon, marbre blanc, H. 92,5 cm, Paris, 1671-1673.
Commande prestigieuse de la jeune Académie royale de peinture et de sculpture, le grand portrait de marbre de carrare de Guillaume de Lamoignon, seigneur de Basville, premier président du Parlement de Paris et membre parmi les plus éminents de la magistrature française sous le règne Louis XIV, témoigne de la maîtrise artistique et technique du sculpteur François Girardon (1628-1715), à une période qui coïncide avec le début des grands chantiers versaillais. Initialement destiné à prendre les traits de l'avocat Nicolas Lamoignon de Basville, fils du modèle et défenseur des beaux-arts et des intérêts de l'académie, ce type d'effigie apparait comme un exemple aussi précoce que rare dans la carrière du sculpteur, qui pratiqua moins l'art du portrait que son contemporain Antoine Coysevox. Ainsi, par le lien étroit qu'il entretient avec les débuts de l'Académie royale de peinture et de sculpture, son rang de plus ancien portrait sculpté connu exécuté par Girardon et, au même titre que le buste de Louis XIV conservé à Troyes, par la virtuosité de son exécution, ce rare buste de marbre, exposé au Salon de 1673, constitue un jalon important dans la carrière d'un des artistes majeurs du règne de Louis XIV et pour la sculpture française du Grand Siècle.
Le présent avis d'appel au mécénat d'entreprise porte sur 3 650 000 euros.
Les offres de versement, établies selon le modèle prévu par l'instruction de la direction générale des impôts 4-C-6-02 n° 184 du 24 octobre 2002, doivent être adressées à la direction générale des patrimoines, service des musées de France, 6, rue des Pyramides, 75041 Paris Cedex 01, où les dossiers relatifs aux trésors nationaux et œuvres présentant un intérêt majeur pour le patrimoine national peuvent être consultés par les entreprises intéressées.

.

Un curieux appel au mécénat figure à la fin du Journal officiel du 9 août. Cliquer sur l'image pour l'agrandir.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=71BC776BDEBBF1A46BC08E63A540E207.tplgfr37s_2?cidTexte=JORFTEXT00003

8900803&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038900103

L'Etat français en est réduit à faire appel au mécénat privé pour réaliser son fantasme du moment – comprenez celui de Macron et Riester : acquérir un buste de François Girardon, éminent sculpteur du XVIIIème siècle, afin d'en garnir le Louvre.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_Girardon

On sait bien qu'il n'y aurait pas de culture française selon Emmanuel Macron, mais il semble faire une exception quand même pour l'époque « Louis XIV », son père spirituel en quelque sorte, celui qui avait déclaré : « **l'Etat, c'est moi**« .

Des dépenses somptuaires avaient défrayé la chronique il y a quelques mois…

http://resistancerepublicaine.com/2019/02/03/la-salope-regardez-ce-que-brigitte-a-fait-de-lelysee-du-peuple-avec-500000-euros-voles-au-peuple/

http://resistancerepublicaine.com/2018/06/22/500-000-euros-de-vaisselle-il-pete-dans-la-soie-le-makron/

http://resistancerepublicaine.com/2018/12/02/ca-crame-pas-assez-ils-ajoutent-de-lhuile-sur-le-feu-une-moquette-a-300-000-euros-pour-macron/

.

Cependant, l'Etat n'aurait pas les moyens de dépenser les quelque 3 millions et des poussières (en or) pour franchir le pas. Alors, telle une courtisane lorgnant un diamant dans la boutique d'un bijoutier, le pouvoir macroniste cherche apparemment à draguer les entreprises les plus riches pour que le secteur privé permette au patrimoine national d'acquérir cette oeuvre d'art.

La cigale ayant chanté tout l'été, se prétendant assez riche pour accueillir (presque) toute la misère de la Terre issue du tiers-monde, se trouva fort dépourvue lorsque l'envie soudaine de renouer avec son passé versaillais lui fut venue.

.

Mais dans quelle France vit-on, celle où l'on dépense des millions voire des milliards pour l'accueil de migrants, celle où l'on bichonne les djihadistes en prison, et où l'on demande au secteur privé, secteur concurrentiel de l'intérêt particulier opposé à l'intérêt général, de pourvoir à une mission régalienne, celle de gardien de la mémoire nationale et défenseur de la culture française ?

Finalement, toutefois, comme pour la rénovation de Notre-Dame de Paris, 90% des sommes données pourront être déduites fiscalement, dans la limite de 50% de l'impôt dû. Il n'empêche que l'image de la France sera celle d'une nation incapable de financer elle-même l'acquisition pour son plus grand musée national d'une oeuvre d'un maître de la sculpture française et devant tout ou presque finalement aux plus riches entreprises, les sociétés cotées du grand capitalisme…

Encore un coup dur pour l'idée de service public. Ce buste en marbre blanc du juriste Lamoignon vise-t-il d'ailleurs à se mettre dans la poche par la même occasion le pouvoir judiciaire, en essayant de flatter l'ego des magistrats ? Rappelons qu'à l'époque, on ne devenait pas magistrat au terme d'un concours, mais en achetant une charge de parlementaire donc la justice était privatisée…

Enfin, que sait-on de l'authenticité de l'oeuvre ? A qui appartient-elle, pour surgir ainsi soudainement ? Et si c'était un faux destiné à réaliser une opération de

blanchiment ?